



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Le ministre d'État  
garde des Sceaux  
ministre de la Justice**

Paris, le 11 mai 2025,

Mesdames et Messieurs, *Chers magistrats, chers agents du service public de la Justice,*

L'État de droit est aujourd'hui mis à rude épreuve. Les attaques et les menaces qui pèsent sur l'autorité judiciaire, sur les magistrats et les personnels du service public de la Justice, sont intolérables. En incipit de cette lettre, je veux vous redire mon entier soutien et ma totale détermination à réaffirmer nos principes fondamentaux de séparation des pouvoirs et d'indépendance des magistrats, sans lesquels non seulement un État n'est pas démocratique mais aucune liberté n'est garantie à ses citoyens.

Dans un monde tourmenté, frappé par la vivacité des réseaux sociaux et la force des images, il n'est pas facile de porter le nom d'une vertu. Pourtant, je constate chaque fois l'incroyable dévouement des agents du ministère de la Justice. Ma mission, sous l'autorité du Président de la République et du Premier ministre, est de vous donner les moyens qui vous manquent encore, dans la suite des efforts considérables déjà consentis : depuis 2017, le budget du ministère, malgré les difficultés financières du pays, a en effet augmenté de 48% et les effectifs de 16%. Les derniers arbitrages ont confirmé que toutes les annonces faites en termes de recrutement seront tenues d'ici à la fin du quinquennat. C'est un effort sans précédent que fait la Nation.

Ainsi, la réforme statutaire des magistrats, notamment pour la création d'un 3<sup>ème</sup> grade, votée lors de la loi organique du 20 novembre 2023, vient d'être négociée et budgétisée et j'en ai informé en détails la semaine dernière les syndicats et les conférences : cette réforme permettra notamment la convergence indicielle tant attendue avec les magistrats de l'ordre administratif. De même, nous terminons la négociation sur la rémunération des directeurs des services de greffe judiciaires, mettons en œuvre la réforme des cadres greffiers, et je vais dans les prochaines semaines engager la discussion sociale pour les personnels administratifs et techniques trop souvent oubliés.

Nous savons cependant que la Justice connaît encore d'importants dysfonctionnements. Vous le savez et vous êtes les premiers à le dire. Les Français, comme vous, le perçoivent puisque 70% d'entre eux considèrent que la Justice fonctionne mal<sup>1</sup>. Les maux de la Justice sont nombreux et connus. J'en retiens trois particulièrement : des délais trop longs, des peines mal exécutées, une complexité généralisée, des outils informatiques aux procédures. Dans ce contexte, j'ai décidé de ne pas proposer un grand plan ou une n-ième grande réforme pour la Justice mais, en m'inspirant de vos propositions, entendues sur le terrain, des trois rapports des missions qui m'ont été rendus

<sup>1</sup> Sondage Toluna – Harris Interactive, septembre 2024.

et des retours du dialogue social que j'ai entrepris, je vous propose de réfléchir à remettre du bon sens, de l'efficacité concrète et de la rapidité dans notre système judiciaire.

### ➤ **Simplifier la justice civile**

En matière civile, je vous propose d'abord de simplifier par voie réglementaire ce qui peut l'être comme, par exemple, la réforme de la mise en état, et d'imposer, dans de nombreux contentieux, une phase amiable préalable obligatoire pour redonner tout son sens à votre office. Dans cet esprit, le coût du procès civil pourrait être mis à la charge de la partie perdante. Une nouvelle étape doit être franchie pour déjudiciariser certains sujets, comme l'adoption simple ou les successions vacantes, en s'appuyant sur les professions du droit qui apportent les garanties attendues en termes de compétence et de responsabilité. Le périmètre d'intervention du juge doit également être repensé devant les cours d'appel par l'instauration d'un mécanisme de filtrage, comme ce qui peut exister dans l'ordre administratif.

### ➤ **Faciliter l'accès à la Justice**

De manière générale, nous devons davantage simplifier l'accès au juge pour le justiciable, comme la réforme de l'impôt à la source l'a permis pour le contribuable. Chaque justiciable doit pouvoir suivre en temps réel l'avancée de son dossier, via le Portail du justiciable, pour consulter une procédure, recevoir ses convocations, accéder aux décisions, régler ses amendes. Les audiences dématérialisées doivent être envisagées lorsque les parties le souhaitent. Toutes les procédures doivent être numérisées et les courriers papier supprimés<sup>2</sup>. L'organisation des audiences doit permettre au justiciable, comme aux avocats et aux forces de l'ordre, d'attendre le moins possible avant qu'une affaire soit examinée.

### ➤ **Réformer l'audience criminelle**

Entre 2019 et 2023, le nombre de personnes impliquées dans des affaires criminelles élucidées a augmenté de 59%. La mise en place des cours criminelles départementales, si elle a permis de mieux juger les crimes sexuels, a entraîné par ailleurs l'audience criminelle en général dans une situation inextricable. Il n'est pas envisageable de revenir sur la création de ces cours, même si celles-ci peuvent être améliorées dans leur fonctionnement, mais convenons qu'il n'est pas acceptable qu'un justiciable puisse attendre de très nombreuses années avant d'être jugé ou une victime pour obtenir réparation. M'inspirant du rapport qui m'a été rendu sur l'audience criminelle, je propose d'engager immédiatement la concertation sur la création d'une procédure sur reconnaissance de culpabilité en matière criminelle. Celle-ci ne pourra être possible que si la place des victimes et les droits de la défense sont pleinement garantis, dans un processus validé par le juge.

### ➤ **Clarifier les peines**

Les chiffres de la récidive (plus de 60% des personnes condamnées récidivent dans les 5 ans) démontrent une efficacité toute relative de notre système de sanctions pénales, malgré l'engagement remarquable de l'ensemble des agents du service public de la Justice. Cette situation milite en faveur d'une échelle des peines totalement revue et d'un nombre de peines rationalisé comme dans les pays qui nous entourent.

Alors que les magistrats disposent aujourd'hui d'un éventail de plus de 200 peines, rendant illisible notre code pénal, je propose de soumettre à la concertation la réduction à 4 peines : peine

---

<sup>2</sup> Environ 10 millions de lettres simples et 5 millions de lettres recommandées sont envoyées par an, pour un coût de plus de 62 millions d'euros.

d'emprisonnement (sans sursis), peine de probation<sup>3</sup>, jour amende et amendes, peine d'interdiction ou d'obligation. Le recours aux peines de probation ou aux peines d'amende devra être privilégié mais leur violation entraînera immédiatement une incarcération. Ces peines pourront être assorties de seuils minimaux pour garantir une réponse claire dès la première infraction si la culpabilité est retenue, en particulier pour les actes de délinquance du quotidien, qui pourrissent la vie de nos concitoyens — vols, dégradations, rodéos sauvages...

➤ **Améliorer le recours aux saisies et confiscations et faire contribuer aux frais de Justice**

La confiscation est une peine utile et efficace, malheureusement trop peu utilisée. Le « réflexe saisie » doit être totalement intégré dans la formation des magistrats et dans la pratique des juridictions. Conformément à la loi, les ventes avant jugement doivent être développées. Les juridictions doivent par ailleurs bénéficier d'un retour sur investissement pour dynamiser les saisies, les ventes avant jugement et les confiscations, afin d'améliorer le quotidien des agents.

De même, les personnes condamnées pénalement devront rembourser à l'Etat les frais d'enquêtes et les frais de Justice<sup>4</sup> (comme le gardiennage de leur voiture) que leur comportement délinquant et criminel a générés. Le recouvrement de ces sommes, ainsi que le recouvrement des amendes pénales, doit être optimisé par un recours systématique aux commissaires de justice.

➤ **Repenser la prison et lutter contre la surpopulation carcérale**

Le nombre de personnes détenues dépasse actuellement 83 000, dont quasiment 5 000 matelas au sol. Ces conditions sont indignes. Cette population pénale présente une grande hétérogénéité. Sans revenir davantage sur la nécessaire expulsion des détenus étrangers et la mise en place des prisons de haute sécurité, nous devons engager la concertation sur la différenciation des détenus selon leur niveau de dangerosité, donc des prisons thématiques, comme le font nos voisins européens, dont la politique a démontré la pertinence (comme en Allemagne par exemple). Ce changement de paradigme indispensable, allié à la construction rapide de nouvelles places de prison déjà annoncées, permettra de lutter contre la surpopulation carcérale, en convainquant les magistrats de la crédibilité des peines de probation.

Les états généraux de l'insertion et de la probation, qui seront lancés prochainement, doivent nous permettre d'élaborer de nombreux changements en concertation avec vous : implication des SPIP en pré-sentenciel, augmentation des places de semi-liberté couplée avec un travail d'intérêt général et amélioration de la prise en charge en post-sentenciel.

➤ **Accentuer le recours au numérique et développer l'intelligence artificielle**

Je sais que de nombreuses applications informatiques ne fonctionnent pas de façon efficace et vous empêchent ainsi d'avoir de bonnes conditions de travail. Dès mon arrivée au ministère, je m'en suis préoccupé. Par ailleurs, le développement de la procédure pénale numérique doit couvrir 100% des flux correctionnels (hors instruction) d'ici à la fin de l'année.

A l'image de ce que réalise le ministère des armées, je souhaite le déploiement d'un portail de solutions simples d'intelligence artificielle à destination exclusive des agents du ministère de la Justice permettant d'utiliser ces outils dans un cadre parfaitement sécurisé et souverain. Mais le numérique ne doit pas devenir une prise de risque. Au même titre que les dispositions élargissant l'anonymisation au bénéfice de certaines catégories d'agents de l'Etat (agents pénitentiaires, etc.), je souhaite étendre le bénéfice de l'anonymisation des noms des magistrats et greffiers à l'ensemble

---

<sup>3</sup> Incluant les TIG, les aménagements de peine...

<sup>4</sup> 716 millions d'euros en 2024.

des décisions des juridictions (administratives ou judiciaires) lorsqu'elles sont publiées en *open data*, quelque soient les enjeux en présence.

\*

Pour parvenir à l'ensemble de ces objectifs concrets, les écoles du ministère doivent être pleinement mobilisées pour adapter les formations initiale et continue des magistrats et fonctionnaires à ces enjeux et défis. Le développement de la culture administrative des personnels est en effet indispensable pour permettre un pilotage et une déclinaison efficaces des politiques publiques ministérielles dans vos ressorts, en lien avec vos partenaires et les autorités de l'Etat. Enfin, je souhaite pouvoir moderniser la gestion des ressources humaines du ministère, par un dialogue constructif et ouvert avec le CSM, dans le respect des attributions de chacun.

La proposition de loi sur le narcotrafic a par ailleurs été l'occasion de repenser la lutte contre la criminalité organisée comme un *continuum*, à l'image de la lutte anti-terroriste, partant de l'action des services de renseignements, des services d'enquête, du parquet spécialisé à l'ensemble de la chaîne pénale jusqu'à la détention. Il faut résolument l'appliquer pour accroître la force de frappe judiciaire contre le trafic de drogue, dès la promulgation de la loi dans les prochains jours.

Dans ce contexte, la protection des agents du ministère est une priorité. J'ai donné comme instruction à la Direction des services judiciaires de me présenter très rapidement des mesures concrètes pour améliorer l'accompagnement des personnels menacés ou attaqués quel que soit le contentieux qu'ils traitent. J'ai également demandé au ministre de l'Intérieur d'accentuer ses efforts de protection dès lors qu'un danger est identifié.

Avec toute ma considération et ma reconnaissance,

Votre ministre,

Je souhaite, avec vous, être le ministre de la Justice qui n'occupe du quotidien des agents et des usagers de votre beau service public.



Gérald DARMANIN

Remettez de l'écart, du terrain et du bon sens partout comme un maître peut le faire.

Je m'adresserai bientôt aux agents de la jeunesse et de l'enfance comme je l'ai fait hier pour la police nationale et auprès d'eux pour l'autorité judiciaire.

Vous pouvez compter sur mon soutien à votre indépendance, à ma volonté de moderniser et de réconcilier la Justice avec les Français.

Très sincèrement.